

Le conseil de coopération

Objectifs : - Apprendre aux enfants la coopération, la citoyenneté, les principes démocratiques par la pratique du conseil de coopération.

- Trouver collectivement des solutions aux conflits et aux problèmes de vie dans la classe.

Mots-clés : règles – coopération – éducation civique - conseil de coopération

Type de fiche : Outil

Niveau scolaire : cycles 2 et 3 de l'école primaire.

Le conseil de coopération peut être adapté pour l'école maternelle ou pour le collège.

Durée : La durée est de 15 à 45 minutes chaque semaine, selon l'âge des enfants et les points à discuter.

Pour la mise en place en début d'année, il est possible de faire de petits conseils tous les jours pour mettre en place le fonctionnement de la classe

Nombre de séances : régulier

Matériel : Une salle où il est possible de disposer des chaises en cercle pour la tenue des séances du conseil de coopération. La disposition « assise par terre » ne semble pas appropriée au conseil de coopération.

- **Fiche en lien avec la fiche n°15 de l'apprentissage de la communication :** [Les messages clairs](#)

Source :

- Danielle Jasmin, *Le conseil de Coopération*, éd. Chenelière/Didactique, 1994. Il existe également une vidéo, illustration directe du livre de Danielle Jasmin, intitulée *Le conseil de coopération* (diffusion NVA)
- Le terme de « conseil de coopération » a été donné par Danielle Jasmin, au Québec, à la réunion (hebdomadaire) de tous les enfants de la classe, où ensemble et en cercle, sont gérées la vie en classe, ce qui va bien et ce qui ne va pas : l'organisation de la vie en classe, du travail, des responsabilités, des jeux ; les relations interpersonnelles ; les projets.
- Le conseil de coopération s'inspire fortement du « conseil de coopérative » imaginé et mis en œuvre par Célestin Freinet et qui connut un essor particulier grâce à Fernand Oury et à ses collaborateurs sous le nom de « conseil »
- Vous trouverez des aménagements intéressants au conseil de coopération tel qu'il est décrit dans le livre de Danielle Jasmin, dans un article de la même auteure publié dans la revue québécoise « Vivre le primaire » de novembre 1999. Il est possible de télécharger cet article à l'adresse : <http://www.csdm.qc.ca/cee/ceici/primaire/jasmin.pdf>

1) Mise en place d'un conseil de coopération

1-1- En début d'année

« On précise aux enfants que pour l'instant on fait comme ceci ou comme cela mais qu'après, on décidera au conseil de coopération et qu'ils verront ce que c'est lors du premier conseil. » Cela suscite de la curiosité et de l'intérêt.

1-2- Premier conseil

Expliquer à quoi va servir le conseil de coopération

Expliquer ce qu'est la coopération,

Expliquer le rôle du journal mural et du classeur de coopération.

1-3- Le journal mural

Cet outil est dû à Célestin Freinet. Il va servir à établir l'ordre du jour du Conseil.

Dans la première colonne, les enfants écrivent les félicitations et les remerciements qu'ils ont envie d'adresser : « Je remercie Cléo et Etienne pour avoir accepté de jouer avec moi, signé Guillaume », « Je félicite François parce qu'il a eu le courage de porter ses lunettes, signé Ingrid. » Ils écrivent sur un morceau de papier qu'ils fixent dans la colonne à l'aide d'une punaise.

Dans la deuxième colonne, les enfants adressent leurs critiques : « Je critique Catherine parce qu'elle m'a traité de niais, signé Maxime. » Au lieu de se quereller, les enfants apprennent à dire « J'te critique au conseil. »

Une troisième colonne s'intitule : « Je veux parler de ... » Les enfants peuvent proposer des sujets qui concernent la vie de classe

Voir un exemple de journal mural en annexe 1.

Chaque fois qu'un enfant vient se plaindre au maître ou à la maîtresse d'un problème, la réponse est souvent « Parles en au conseil de coopération. », et l'utilisation du journal mural devient progressivement naturelle.

1-4- Le classeur du conseil de coopération

Il est important de noter et de conserver ce qui se passe au conseil. On note l'ordre du jour, les engagements pris et les lois votées. On y garde également les remerciements, les félicitations et les critiques.

A la fin de l'année les félicitations peuvent être redonnées à ceux à qui elles étaient adressées et les critiques détruites dans une action un peu solennelle.

1-5- Ordre du jour : l'ordre du jour ordinaire est structuré ainsi :

- Ouverture
- Retour sur le conseil précédent
- Félicitations
- Critiques
- « Je veux parler de... »
- Comment va la classe ?
- Fermeture

2) Déroulement du conseil de coopération

2-1- Avant le conseil de coopération, les élèves assistant-e-s recueillent les félicitations, les remerciements, les critiques et les points à discuter inscrits dans le journal mural. Ils écrivent ensuite l'ordre du jour au tableau et sur une feuille du classeur du conseil. Ils remettent tous ces éléments au maître ou à la maîtresse.

2-2- Rituel d'entrée dans le conseil : Le maître ou la maîtresse dit : « Le conseil commence » Il le répète jusqu'à ce que le silence se fasse.

2-3- Relecture des décisions prises lors du conseil précédent : « Est-ce que les enfants qui devaient faire quelque chose l'ont fait ? » Si une décision prise n'a pas été suivie d'effet, le point est remis à l'ordre du jour du présent conseil.

2-4- Les félicitations et les remerciements : Le maître ou la maîtresse lit les messages de félicitations et de remerciements qui ont été adressés par des élèves à d'autres. Sans s'attarder, souligner les nouveautés dans les contenus de ces messages.

2-5- Les critiques : Le maître ou la maîtresse lit les critiques. Une critique doit être datée et signée sinon elle n'est pas lue, même s'il s'agit d'un simple oubli (report au conseil suivant).

- La parole est donnée à l'auteur-e de la critique, puis l'enfant critiqué présente sa version des faits. D'autres enfants peuvent ensuite ajouter des commentaires.

- Le conseil cherche ensuite des solutions : souvent l'élève critiqué devra faire des excuses ou accepter de l'aide pour améliorer son comportement.

- Quand on découvre que le problème concerne plusieurs enfants, il peut être décidé de voter une loi.

- Pour que le conseil ne soit pas submergé par les critiques : Le conseil a décidé qu'il fallait, avant de faire une critique au conseil, s'expliquer à l'aide d'un « message clair » (voir [fiche n°15 : apprentissage de la communication](#)). Dans un autre temps de la classe, le maître ou la maîtresse a appris aux enfants à formuler des messages clairs c'est-à-dire à s'expliquer en disant à l'autre quel sentiment son comportement déclenche chez lui. Par exemple : « Quand tu me fais des grimaces exprès, ça me met très en colère et ça me fait un peu de peine. As-tu compris ? », en regardant l'autre bien dans les yeux.

- Pour une violence physique : Le conseil peut juger que, pour un coup donné, les messages clairs, les excuses et les demandes d'aide pour les agresseurs ne suffisent pas et que la victime a un droit à une réparation. Il s'agit bien de réparation et non pas de punition. L'élève qui reçoit un coup, par exemple dit : « Je demande réparation parce que... », plutôt que d'entrer dans une escalade de la violence. Le conseil établit une liste de réparations possibles : « Faire un dessin ; faire une carte d'excuses ; jouer ensemble à la prochaine récréation ; aider en mathématiques ; laver le pupitre ou le casier ; etc. »

- Gérer les refus de réparation : Exemple de loi votée au conseil : « si un enfant refuse de faire la réparation demandée, on peut faire une critique au conseil et celui-ci donnera deux réparations à faire si l'enfant demandeur avait raison d'exiger réparation »

2-6- Autres points à l'ordre du jour.

La parole est donnée à l'enfant qui a demandé de parler d'un point particulier.

Il y a une volonté affirmée de chercher le consensus pour la décision :

- Le vote sert à évaluer les opinions ou à faire un sondage ; ensuite la discussion est poursuivie pour essayer d'atteindre un consensus.

- « Si la décision concerne un règlement de classe et qu'il est difficile d'obtenir un consensus, je demande souvent aux enfants qui sont contre d'essayer de vivre cette décision durant une ou deux semaines, d'observer ce qui ne va pas et de revenir, lors d'un prochain conseil de coopération, avec de nouveaux arguments pour nous convaincre de changer notre décision. Je demande la même chose à ceux qui y sont favorables pour que nous puissions avoir un bon échange à partir de nouvelles données. »

2-7- Comment va la classe ?

Intéressant pour faire un court bilan de la semaine écoulée depuis le dernier conseil.

On dit d'abord ce qu'il y a à maintenir, ce qui va bien en classe.

On dit ensuite ce qu'il y a à améliorer

Il faut parfois réserver cinq minutes dans l'ordre du jour pour cette phase-là, en reportant au prochain conseil les autres points qui n'ont pas pu être traités.

Rituel de sortie du conseil : Le maître ou la maîtresse dit : « Le conseil est terminé, les points de l'ordre du jour non abordés le seront lors du prochain conseil de coopération. »

3) Quelques remarques

Une triangulation des problèmes

Le conseil vient briser la relation de dualité qui existe entre un-e enseignant-e et un enfant. Il permet de mettre en place une troisième personne symbolique ou morale, le conseil, qui nous libère sur le plan émotif. Par exemple :

Au retour d'une récréation, Mélanie vient se plaindre que les autres enfants de la classe ne veulent pas qu'elle joue au ballon avec eux.

« Ca te fait beaucoup de peine, Mélanie, de te faire traiter comme ça ?

- Oui, et je leur ai dit que le ballon de la classe appartenait à TOUS les enfants de la classe, que j'avais le droit moi aussi de jouer !
- Tu leur as rappelé le règlement et malgré cela, ils n'ont pas voulu. Ca doit aussi te mettre en colère ?
- Oui, y veulent pas m'écouter.
- Ca semble te décourager.
- Un peu
- Tu devrais en parler au conseil de coopération. »

Un exemple de demande d'aide :

« Martin, comment pourrait-on t'aider ? , dit la maîtresse

- Peut-être que j'aurais besoin d'un enfant qui collerait son pupitre au mien pour m'aider à me calmer. »

La maîtresse a peur qu'aucun enfant ne se propose pour cette tâche. Elle ose demander :

« Qui veut placer son pupitre à côté de celui de Martin ? »

Une dizaine de mains se lèvent. Martin sourit de plaisir et de gêne. Il regarde longtemps tous les enfants qui se portent volontaires et choisit finalement un garçon. Puis, dans un élan, il déclare :

« Mon problème est pas mal grand. J'ai de l'aide pour la main gauche, j'en aurais besoin aussi pour la main droite ! Un pupitre collé à droite et l'autre à gauche ! »

La maîtresse trouve qu'il exagère un peu, mais accepte. Les filles demandent que ce soit l'une d'elles qui soit choisie cette fois pour que ce soit juste. Martin en désigne une avec fierté.

Une échelle de confiance :

Pour encourager les élèves à assumer la responsabilité de leurs actes, leur expliquer : « Chacun de nous a en lui une espèce d'échelle graduée d'échelons de 0 à 10 pour représenter la confiance que nous avons à l'égard des autres. Cette confiance diffère selon nos impressions et nos expériences. Lorsqu'un enfant entre dans la classe il a la cote 10. Par contre, un vol ou un mensonge fait tomber la confiance à zéro. La confiance en l'enfant est perdue, et il est laborieux de remonter chacun des échelons. Quand un mauvais comportement est avoué, on remonte plus vite »

Trouver des arguments pour convaincre la maîtresse :

« C'est ainsi que les enfants m'ont convaincue de les laisser mâcher de la gomme en classe. Ils ont proposé que la gomme à mâcher permise soit sucrée à l'aspartame, comme le recommandent certains dentistes. Ils ont ajouté qu'ils devaient la mâcher discrètement et que si je la voyais, ils la mettraient aussitôt à la poubelle. Tous, nous vivons bien avec ce règlement. » (voir la loi 6 en annexe 2)

Je demande aux enfants de faire mon évaluation

« A chaque étape de la remise des bulletins scolaires, je demande aux enfants de faire mon évaluation, c'est-à-dire ce que je ne dois pas changer et ce que je peux améliorer. La première fois, j'ai eu peur, mais ce fut un moment intéressant ».

Par exemple :

- A maintenir : Vous êtes assez patiente ; vous expliquez bien ; vous n'êtes pas trop sévère ; etc.

- A améliorer : Des fois vous nommez trop vite des « dérangeurs », d'autres fois pas assez vite (voir annexe 2) ; vous parlez fort quelquefois ; etc.

« Je dois cependant souvent leur dire que ma responsabilité comme enseignante me demande parfois des comportements qu'il m'est impossible de modifier. »

Annexe 1 : Un exemple de journal mural (classes au Québec correspondant aux CE1 et CE2 en France)

CONSEIL DE COOPÉRATION (classe de 2 ^e et de 3 ^e année)																													
Félicitations	Critiques	Je veux parler de...																											
<p>Je remercie Julie parce qu'elle m'a écouté lire. Étienne</p> <p>Je remercie Mélissa parce que, quand j'ai perdu aux élections, elle m'a consolée. Ingrid</p> <p>Je félicite Jonathan parce qu'il s'est amélioré. Christian</p> <p>Je remercie Dodo parce qu'elle m'a aidée à chercher ma bague. Lysiane</p> <p>Je remercie Kimberly parce qu'elle m'a appris à travailler sans déranger. Catherine</p> <p>Je félicite François parce qu'il a eu le courage de porter ses lunettes. Ingrid</p> <p>Je félicite Olivier parce qu'il nous a poussés dans le pneu, au parc. Catherine</p>	<p>Je critique Émile parce qu'il ne veut pas faire sa réparation. Christiane</p> <p>Je critique Caroline parce qu'elle a jeté son cœur de pomme par terre. Emmanuelle</p> <p>Je critique Samuel parce qu'il a pris mon toutou en peluche sans ma permission. Nicolas</p> <p>Je critique Mélanie parce qu'elle m'a traitée de «cochon». Lucie «Cauchon»</p> <p>Je critique Jean parce qu'il n'arrête pas de me crier dans les oreilles. Vanessa</p> <p>Je critique Guy parce qu'il m'a déconcentré deux fois. Frédéric</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Quoi?</th> <th>Qui?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1991-10-24</td> <td>dans l'autobus</td> <td>Pierre-Benoit</td> </tr> <tr> <td>1991-10-28</td> <td>se mettre en file</td> <td>Julie</td> </tr> <tr> <td>1991-11-05</td> <td>réparations</td> <td>Dominic</td> </tr> <tr> <td>1991-11-13</td> <td>choix des ateliers</td> <td>Josée</td> </tr> <tr> <td>1991-11-19</td> <td>rangement</td> <td>Cathou</td> </tr> <tr> <td>1991-12-02</td> <td>fête de Noël</td> <td>Dodo</td> </tr> <tr> <td>1991-12-04</td> <td>file</td> <td>Julien</td> </tr> <tr> <td>1991-12-05</td> <td>métiers</td> <td>Julie</td> </tr> </tbody> </table>	Date	Quoi?	Qui?	1991-10-24	dans l'autobus	Pierre-Benoit	1991-10-28	se mettre en file	Julie	1991-11-05	réparations	Dominic	1991-11-13	choix des ateliers	Josée	1991-11-19	rangement	Cathou	1991-12-02	fête de Noël	Dodo	1991-12-04	file	Julien	1991-12-05	métiers	Julie
Date	Quoi?	Qui?																											
1991-10-24	dans l'autobus	Pierre-Benoit																											
1991-10-28	se mettre en file	Julie																											
1991-11-05	réparations	Dominic																											
1991-11-13	choix des ateliers	Josée																											
1991-11-19	rangement	Cathou																											
1991-12-02	fête de Noël	Dodo																											
1991-12-04	file	Julien																											
1991-12-05	métiers	Julie																											

Annexe 2 : Un exemple de lois votées par le conseil de coopération au cours de l'année scolaire 1991-1992

Loi 1 On ne se moque pas des autres.

Loi 2 On écoute la personne qui parle.

Loi 3 « Comportements dérangeurs »

Quand on est nommé

- « comportement-dérangeur-une-fois », on reçoit un avertissement;
- « comportement-dérangeur-deux-fois », on quitte le groupe mais on reste en classe;
- « comportement-dérangeur-trois-fois », on quitte la classe et on travaille dans le corridor jusqu'à la fin de la période;
- « comportement-dérangeur-quatre-fois », on va s'asseoir à côté du bureau de la secrétaire pour le restant de la journée.

Loi 4 Quand on se fait faire mal, on peut demander une réparation. On prend la même liste de suggestions que celle de l'an dernier.

Loi 5 Si un enfant refuse de faire la réparation demandée, on peut faire une critique au conseil et celui-ci donnera deux réparations à faire si l'enfant demandeur avait raison d'exiger réparation.

Loi 6 On peut mâcher de la gomme (sucrée à l'aspartame seulement) pour autant qu'on la mâche discrètement. Si Danielle (la maîtresse) voit la gomme, elle le dit et l'enfant va la jeter à la poubelle.

Loi 7 On doit faire un message clair avant de faire une critique au conseil.

Loi 8 C'est le gardien du ballon qui choisira l'enfant qui propose le jeu à la récréation de façon à alterner garçon et fille.

Loi 9 On peut réserver une place pour un ami quand on fait une activité où l'on s'assoit sur le tapis.

Loi 10 Au travail aux tables, si un enfant nous dérange, on lui fait d'abord un message clair. S'il recommence, on le dit à l'enseignante qui le nomme « dérangeur. »

Loi 11 En file ou en rang, « celui qui va à la chasse perd sa place »

Loi 12 Quand un enfant est nommé « dérangeur » trois ou quatre fois à la dernière période de la journée, le temps d'exclusion est repris le lendemain.